

Communiqué de presse

Profonde mutation du site de Beaulieu

Huit mois après la crise qui a secoué Beaulieu, le Conseil de Fondation propose une mutation importante du site tant en matière de projets que de gouvernance. La vocation du Palais de Beaulieu est confirmée avec le Centre de Congrès, l'Ecole de la Source (ELS), l'arrivée du Tribunal arbitral du sport (TAS) ainsi que la rénovation du Théâtre. En revanche, les halles Nord seront démolies. Tout comme le front Jomini, elles seront valorisées pour des activités économiques, en priorité dans les domaines du sport et de la santé. La gouvernance sera également clarifiée avec la dissolution de la Fondation et la création d'une nouvelle société anonyme fondée par la Ville de Lausanne.

A la suite de la crise intervenue en décembre 2017, le Conseil de Fondation de Beaulieu a engagé de nombreuses mesures pour assurer la bonne marche de la société, la conduite des projets prioritaires, et la mise à jour de la situation financière.

Les comptes 2017 révisés de la Fondation font apparaître un déficit de 15.37 millions dont 11.78 millions concernent des écritures correctrices pour des sommes qui ne figuraient pas dans le compte de résultat. Ces éléments confirment les faits mis en lumière par l'audit réalisé par la Ville de Lausanne, qui ont conduit à une dénonciation pénale contre l'ancien secrétaire général de la Fondation.

Sur le plan opérationnel, une nouvelle équipe de direction a été mise en place, sous l'égide de M. Nicolas Gigandet, Directeur général. La Fondation a repris le contrôle et la gestion de l'ensemble du site suite à la conclusion d'une nouvelle convention avec MCH qui interviendra dorénavant comme locataire.

Le chantier de l'ELS qui ouvrira le 18 septembre prochain a été mené à terme. Par ailleurs, l'arrivée du TAS a été confirmée. Le projet de rénovation du Théâtre a été revisité et le nouveau projet, plus économique, offrira notamment des espaces d'accueil entièrement neufs et plus ouverts. La salle pourra aussi être utilisée en configuration congrès. Le chantier du Tribunal arbitral du sport et la rénovation du Théâtre débiteront en été 2019.

La Fondation, en accord avec la Ville de Lausanne et le Conseil d'Etat, propose également une mutation profonde du site de Beaulieu. Cette nouvelle stratégie tient compte de l'évolution actuelle du marché, qui voit le déclin des grandes foires alors que les congrès représentent un marché plus porteur, générateur de retombées économiques importantes. Elle tient également compte des atouts importants du site, notamment en termes d'accessibilité avec l'arrivée future du m3.

Avec le Théâtre, le Centre de Congrès, le TAS et l'ELS, le Palais de Beaulieu jouera la carte de la diversité et de la complémentarité. L'accueil des congrès, salons professionnels, manifestations et expositions sera concentré sur le Palais de Beaulieu et les halles Sud. Quant aux halles Nord, elles seront démolies pour permettre une valorisation foncière qui inclura aussi le front Jomini. Ces développements réalisés en droit de superficie avec des partenaires privés permettront le développement d'activités économiques et la création de postes de travail prioritairement dans les domaines du sport et de la santé. Le temps de développer ces projets, le Conseil de Fondation lancera sans attendre un appel pour des occupations provisoires des halles nord afin de dynamiser l'activité du site.

La Ville de Lausanne, propriétaire des terrains et donc bénéficiaire des futures valorisations foncières, créera une société anonyme qui reprendra les actifs, assurera la gestion, la location et la valorisation du site. La société sera dotée par la Ville d'un capital propre à hauteur de 36 millions et de cautionnements augmentés pour environ 25 millions. L'Etat de son côté renonce à ses créances (15 millions) à l'égard de la Fondation et cautionne (28 millions) les locaux utilisés par l'ELS. La Fondation de Beaulieu sera dissoute.

Eu égard à l'importance du site et des développements projetés pour l'économie, le tourisme et l'hôtellerie lausannoise, une contribution des milieux touristiques au projet, au travers de la taxe de séjour est également étudiée, à l'instar de ce qu'a fait Montreux pour son centre de congrès.

La mutation du site de Beaulieu impliquera des décisions du Conseil communal qui sera nanti d'un préavis d'ici la fin de l'année. Il précisera en détail les contours et les implications financières, économiques et juridiques du projet. Le Grand Conseil se prononcera également sur un projet de décret consacré à la participation cantonale à la démarche. En raison des enjeux importants de ce dossier, la Fondation de Beaulieu, en collaboration étroite avec la Ville de Lausanne, souhaite ouvrir au préalable, entre septembre et novembre 2018, une phase d'information et de consultation auprès des partenaires intéressés : milieux politiques, partenaires institutionnels, milieux économiques, hôteliers et touristiques, milieux culturels, et bien sûr riverains et associations de quartier. Les engagements pris par la Ville en matière de démarche participative pour le développement du site seront tenus.

FONDATION DE BEAULIEU

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, Syndic de Lausanne, Président de la Fondation de Beaulieu, 021 315 22 01**
- **Nicolas Gigandet, directeur général de Beaulieu – 021 643 99 89**

Lausanne, le 31 août 2018

Fondation de Beaulieu
Avenue des Bergières 10
Case postale 316
CH-1000 Lausanne 22
T+ 41 21 643 99 99
direction@fondationdebeaulieu.ch
www.fondationdebeaulieu.ch